

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page 1 de 9
	Date d'impression: 3.1.2000
Nom du produit: DIOXYDE DE TITANE	Date de révision: 3.1.2018
	Version révisée No.: 11

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1.	Identificateur de produit (Numéro d'enregistrement) : Types :	01-2119489379-17-0014 RC 8, RC 813, RC 817, RC 818, RC 82, RC 821, RC 823, RC 827, RC 833, RC 84, RC 843, RC 86, RC 87, RC 893, RC 898, RC E, RC P	
1.2.	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :	Pigment blanc pour l'application en peintures, revêtements, matières plastiques, papier, email, céramiques.	
1.3.	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité (producteur, importateur, représentant unique, utilisateur, distributeur) :		
1.3.1.	Nom de producteur/fournisseur :	CINKARNA CELJE, d.d.	PE: Dioxyde de titane
1.3.2.	Adresse de fournisseur et son téléphone :	Kidričeva 26, 3001 Celje - Slovénie, +386 3 427 60 00	
1.3.3.	Contact (adresse e-mail) :	igor.kolenc@cinkarna.si	
1.4.	Numéro d'appel d'urgence :	+386 3 427 65 77 +386 3 427 60 00	

2. Identification des dangers

2.1.	Classification de la substance ou du mélange : (conformément au règlement (CE) No. 1272/2008 et selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE)	Conformément au règlement (CE) No. 1272/2008, n'est pas une substance dangereux. Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE.	
2.2.	Éléments d'étiquetage :	Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE.	
2.3.	Autres dangers :	Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.	

3. Composition/informations sur les composants

3.1./ 3.2.	Substance/ mélange				
Nom chimique du produit :	CAS No. EC No.	Numéro d'immatriculation	%	Conformément au règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP)	Conformément au directive 67/548/ECC

Cinkarna Celje, FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page 2 de 9
Nom du produit: DIOXYDE DE TITANE	

Dioxyde de titane	Index No.	REACH	wt/vol/ max. Conc.	Déclarations de risque (H)	Étiquette de danger
	13463-67-7 236-675-5	01-2119489379-17 0014	80 – 99,5		

4. Premiers secours

4.1.	Description des premiers secours	
	Inhalation :	Donner de l'air frais. Si des symptômes persistent, requérir une assistance médicale.
	Contact avec la peau :	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Requérir une assistance médicale si nécessaire.
	Contact avec les yeux :	Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si nécessaire.
	Ingestion :	Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si nécessaire.
4.2.	Principaux symptômes et effets, aigus et différés :	La poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires ou causer de la toux.
4.3.	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Aucune intervention spécifique n'est indiquée.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1.	Moyens d'extinction	Le produit n'est pas combustible.
	Moyens d'extinction appropriés :	Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement local.
	Moyens d'extinction inappropriés :	Donnée non disponible.
5.2.	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :	Le produit n'est pas réactif, inflammable et combustible.
5.3.	Conseils aux pompiers :	Aucune mesure particulière n'est requise. Protection adaptée aux autres circonstances.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1.	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
6.1.1.	Pour personnes non autorisées :	Éviter l'inhalation de la poussière et le contact avec peau ou yeux. Si nécessaire, utiliser de l'équipement de protection, par exemple des lunettes de protection et des gants.
6.1.2.	Pour les secouristes :	Si nécessaire, utiliser de l'équipement de protection, par exemple des lunettes de protection et des gants.
6.2.	Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Cinkarna Celje, FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITE	Page 3 de 9
Nom du produit: DIOXYDE DE TITANE	

6.3.	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
6.3.1.	Techniques appropriées pour le maintien de la dispersion (barrières, couverture des égouts, procédures pour retenir) :	Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Produit mouillé peut causer des sols glissantsslippery floor.
6.3.2.	Procédures appropriées de nettoyage	
	Techniques de neutralisation :	Le produit est neutre.
	Techniques de décontamination :	Non applicable.
	Matériel absorbant :	Tous matière absorbante inerte est approprié.
	Techniques de nettoyage :	Retirez soigneusement dans un contenant à déchets (chapitre 13).
	Techniques d'aspiration :	Avec un aspirateur et filtre à particule de poussière.
	Équipement requis pour nettoyage :	L'équipement de protection, par exemple des lunettes de protection et des gants.
6.3.3.	Équipement inapproprié pour nettoyage :	Donnée non disponible.
6.4.	Référence à d'autres sections	Non applicable.

7. Manipulation et stockage

7.1.	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	
7.1.1.	Conseils pour une manipulation sans danger :	Éviter l'inhalation de la poussière.
	Conseils pour une manipulation de substance ou mélange:	Utilisier de l'équipement de protection, par exemple des lunettes de protection et des gants.
	Prévention de la manipulation des substances incompatibles:	Non applicable.
	Prévention de la dispersion de la substance ou du mélange:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
7.1.2.	Hygiène au travail générale (interdit de manger, boire et fumer dans l'espace de travail, laver les mains...)	Les règles d'hygiène au travail sont appliquées.
7.2.	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	
	Gérer les risques liés aux :	
	- atmosphères explosives :	Aucun danger.
	- substances corrosives :	Aucun danger.

Cinkarna Celje, FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page 4 de 9
Nom du produit: DIOXYDE DE TITANE	

	- substances ou mélanges incompatibles :	Aucun danger.
	- substances volatiles :	Le produit n'est pas volatil.
	- sources d'inflammation potentielles :	Aucun danger.
	Gérer les effets de :	
	- conditions climatiques :	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
	- pression ambiante :	Non applicable.
	- température :	Non applicable.
	- lumière solaire :	Non applicable.
	- humidité :	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Stockage à long terme dans des espaces humides peut influencer certains paramètres de qualité.
	- vibrations :	Non applicable.
	Assurer l'intégrité de substance ou mélange par utiliser :	
	- stabilisateurs :	Non applicable.
	- antioxydantes :	Non applicable.
	Autres conseils, y compris :	
	- prescriptions pour la prévention :	Non applicable.
	- constructions spécifiques pour zones de stockage ou navires :	Non applicable.
	- limitations quantitatives conformément aux conditions de stockage :	Non applicable.
	- compatibilité des emballages :	Non applicable.
7.3.	Utilisation finale particulière :	Pigment blanc pour l'application en peintures, revêtements, matières plastiques, papier, etc.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1.	Paramètres de contrôle	
8.1.1.	Valeur moyenne d'exposition (VME) :	
	DNEL	10 mg/m ³
	PNEC	Eau douce : > 0.127 mg/L Sédiment d'eau douce : > 1000 mg/kg

Cinkarna Celje, FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Page 5 de 9
Nom du produit: DIOXYDE DE TITANE	

		Eau de mer : > 0.62 mg/L Sédiment marin : > 100 mg/kg Sol: > 100 mg/kg Installations de traitement des eaux usées: > 100 mg/kg
8.2.	Contrôles de l'exposition	
8.2.1.	Contrôle approprié technique et d'ingénierie :	Utiliser une ventilation suffisante pour maintenir l'exposition des employés audessous des valeurs limites recommandées.
8.2.2.	Précautions individuelles :	
	- protection respiratoire :	Dans le cas d'époussetage, utiliser respiratoires anti-poussièreur FFP3 (EN 149).
	- protection de la peau :	Vêtements de travail.
	- protection des mains :	Utiliser des gants.
	- protection des yeux/ du visage :	Lunettes de protection fermées des côtés (EN 166).
	- danger thermique :	Aucun.
	Autres :	Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail
8.2.3.	Contrôle de l'exposition dans l'environnement	

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
	- apparition :	Poudre.
	- couleur :	Blanc.
	- odeur :	Inodore.
	- pH:	Non applicable (substance solide).
	- point de fusion :	1843 °C
	- point d'ébullition :	3000 °C
	- point éclair :	N'a pas de point d'éclair.
	- le taux d'évaporation :	N'a pas d'évaporation.
	- inflammabilité (solide, gaz) :	Le produit n'est pas inflammable.
	- supérieure / inférieure inflammabilité ou limite d'explosibilité :	Le produit n'est pas inflammable ou explosif.
	- pression de vapeur :	Non applicable (substance solide).

Cinkarna Celje, FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITE	Page 6 de 9
Nom du produit: DIOXYDE DE TITANE	

	- densité de vapeur:	Non applicable (substance solide).
	- densité relative :	3,4 - 4,3 kg/dm ³
	- solubilité :	Le produit est insoluble.
	- coefficient de partition : n-octanol/eau :	Non applicable (substance solide).
	- température de décomposition:	Le produit ne décompose pas.
	- viscosité :	Non applicable (substance solide).
	- propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
	- propriétés oxydantes :	N'a pas d'oxydation.
9.2	Autres informations	

10. Stabilité et réactivité

10.1	Réactivité :	Le produit n'est pas réactif.
10.2	Stabilité chimique :	Le produit est stable dans des conditions normales.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses :	Aucun danger.
10.4	Conditions à éviter :	Donnée non disponible.
10.5	Matières incompatibles :	Donnée non disponible.
10.6	Produits de décomposition dangereux :	Donnée non disponible.

11. Informations toxicologiques

11.1	Informations sur les effets toxicologiques	
	- toxicité aiguë :	Toxicité aiguë par voie orale : LD 50/rat > 5000 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation : LD 50/ 4h rat > 6,82 mg/l
	- irritation de la peau :	Ne cause pas irritation de la peau.
	- irritation ou dommage des yeux :	Il cause aucune ou légère irritation des yeux.
	- sensibilisation respiratoire ou de la peau :	Inhalation de la poussière peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons. Si le produit n'est pas éliminée en temps utile, il peut provoquer une irritation de la membrane muqueuse. Lorsqu'il est ingéré, le produit n'a pas d'effets nocifs.
	- propriétés mutagènes :	Des tests sur cultures bactériennes ou de cellules de mammifères n'ont pas montré d'effets mutagène.

Cinkarna Celje, FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITE	Page 7 de 9
Nom du produit: DIOXYDE DE TITANE	

- cancérogénicité :	En février 2006 l'IARC concluait qu'il n'existe pas assez de preuves pour la cancérogénicité chez l'homme du dioxyde de titane. Fondé sur les études d'inhalation sur des rats, l'IARC a conclu à des justifications suffisantes pour la cancérogénicité sur les animaux d'expérience (rats), l'évaluation générale de l'ARC était que le dioxyde de titane est peut-être cancérogène pour l'homme (groupe 2B). Cette décision se base sur les règles d'IARC qui exigent une telle classification si au moins deux études indépendantes effectuées sur une même espèce à différents moments ou dans des laboratoires différents ou avec des protocoles d'expérience différents montrent de formation de tumeurs.
- propriétés toxiques pour la reproduction :	Le produit n'est pas toxique pour la reproduction.
- STOT – exposition unique :	Donnée non disponible.
- STOT – exposition répétée :	Donnée non disponible.
- Risque par inhalation :	Inhalation peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

12. Informations écologiques

12.1.	Toxicité :	Toxicité pour le poisson : LC ₅₀ / 96 h / Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): > 1000 mg/l Toxicité des plantes aquatiques : EC ₅₀ / 72 h / Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): 61 mg/l Toxicité pour les invertébrés aquatiques : EC ₅₀ / 48 h / Daphnia magna (puce d'eau): > 1000 mg/l
12.2.	Persistance et dégradabilité :	Le produit n'est pas biodégradable et insoluble dans l'eau.
12.3.	Potentiel de bioaccumulation en organismes :	Le produit ne montre pas de bioaccumulation en organismes.
12.4.	Mobilité dans le sol :	Donnée non disponible.
12.5.	Résultats des évaluations PBT et vPvB :	Substance PBT non classée / Substance vPvB non classée.
12.6.	Autres effets néfastes :	Donnée non disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1.	Méthodes de traitement des déchets :	Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.
-------	---	---

14. Informations relatives au transport

	ADR, RID, ADN, IMDG, ICAO-TI/IATA-DGR	Produit non dangereux au sens des réglementations internationales pour le transport.
--	--	--

Cinkarna Celje, FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITE	Page 8 de 9
Nom du produit: DIOXYDE DE TITANE	

14.1	Numéro ONU :	Produit non dangereux au sens des réglementations internationales pour le transport..
14.2	Nom d'expédition des Nations unies (technical name if required) :	Dioxyde de titane.
14.3	Classe :	Non applicable.
14.4	Groupe d'emballage :	Non limité.
14.5	Dangers pour l'environnement :	Produit non dangereux au sens des réglementations internationales pour le transport.
14.6	Précautions particulières :	Non applicable.
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :	Non limité.
14.8.	Code de tunnels :	Non applicable.
14.9.	Code de classification :	Non applicable.
14.10.	Étiquette de risque :	Non applicable.

15. Informations réglementaires

15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :	Conformément au règlement (CE) No. 1907/2006, le produit n'est pas dangereux.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique:	Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

16. Autres informations

	Données modifiées par rapport à la version précédente :	Fiche de sécurité est modifié dans toutes les sections pour conformer avec la législation applicable.
	Liste des avertissements R, déclarations de risque (H) et déclarations de danger (P) qui n'ont pas encore été écrits en pleine en sections 2 à 15 :	Aucun.
	Formation continue du personnel :	Conformément aux réglementations sur la sécurité et la santé au travail.
	Sources :	Journal officiel de République de Slovénie No. : 110/03, 16/08, 43/11, 35/05, 54/07, 70/08, 88/08, 126/08, 84/06, 106/06, 110/07, 34/08. Règlement (CE) No. : 1907/2006, 1272/2008, 453/2010, 23/2008, 56/2010.
	Acronymes et abréviations dans la présente fiche de sécurité :	PBT – persistant, bioaccumulatif and toxique vPvB – très persistant et très bioaccumulatif STOT – toxicité spécifique pour certains organes DNEL – doses dérivées sans effet

Cinkarna Celje, FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITE	Page 9 de 9
Nom du produit: DIOXYDE DE TITANE	

		<p>PNEC – concentrations sans effet prévues</p> <p>ADR – Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route</p> <p>RID – Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer</p> <p>ADN – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure</p> <p>IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses</p> <p>ICAO-TI – Fiche technique concernant le transport des marchandises dangereuses par air</p> <p>IATA – Association du transport aérien international</p>
<p>Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la matière spécifiquement désignée ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie. Ces informations ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.</p>		